

Intervention sur la révision du cadre du personnel (Séance du Conseil du 26 mars 2010)

A mon tour, je vous partage mon impression que cette révision du cadre manque d'ambition. Je ciblerais deux aspects.

Premièrement, que penser du recentrage autour des 6 priorités du Contrat d'avenir provincial (CAP) ? Le Collège a-t-il profité du cadre pour réaffecter son personnel en fonction de ces six priorités ?

La première priorité citée est la politique économique. Elle est absente du cadre et, pour cause, le développement économique, c'est le BEPN qui s'en occupe.

La deuxième priorité, c'est le médico-social. Si j'additionne la cellule d'observation, les affaires sociales et sanitaires et la santé publique, je constate que l'ancien cadre comportait 300 travailleurs, que l'effectif actuel est de 239 personnes et que le nouveau cadre prévoit 257 personnes. L'image est un peu mitigée pour le médico-social : le cadre y est revu à la baisse par rapport à l'ancien, mais il y a des possibilités d'élargir le personnel par rapport à la situation existante. Pour l'avenir, 37 suppressions sont déjà prévues, la plupart provenant des personnes mises à disposition du CHR.

Troisième priorité, l'enseignement. Là, pas de chiffres sur les enseignants. Si on ne compte que l'administration de l'enseignement et des écoles, le nouveau cadre, 100 personnes, dépasse de peu l'effectif mais constitue une forte augmentation par rapport au cadre actuel. Les suppressions futures sont en outre limitées. On aurait là les signes d'un renforcement, mais faut-il renforcer le personnel enseignant ou le personnel non enseignant ?

Quatrième priorité, la culture. Si on additionne le Service provincial de la Culture, les Musées et les services généraux de la culture, avec 138 personnes, le nouveau cadre est un peu plus large que l'ancien et que l'effectif en place (de l'ordre de 7 à 8 personnes). Ce renforcement potentiel risque toutefois de n'être qu'un feu de paille dans la mesure où 17 postes devraient être supprimés dans un futur proche. Ces suppressions ne sont pas anodines. En effet, quand on sait que, sur l'ensemble du personnel, le Collège table sur 89 suppressions dont 33 pour le CHR et 15 pour INASEP, cela veut dire que pas moins de 17 des 41 départs propres à la province affecteraient le seul secteur de la culture. La culture apparaît dès lors moins comme une priorité que comme un parent pauvre. Guy reviendra sur la culture.

Cinquième priorité, le tourisme, dont on rappellera qu'il est transféré vers l'administration fourre-tout avec l'agriculture, l'environnement, les services techniques et l'informatique. Le nouveau cadre du tourisme descend à 22 personnes, en recul par rapport à l'effectif existant et par rapport à l'ancien cadre. Bref, pas une priorité non plus.

Sixième priorité, l'environnement : 2 emplois sont créés dans la cellule environnement. C'est certes une hausse mais le rôle de la province en matière d'environnement reste limité.

Au total, le respect des priorités du CAP n'apparaît pas évident...

Deuxième angle de vue, l'évolution de l'organigramme. Elle est parfois surprenante. Ainsi, dans l'ancien cadre, on avait trois pôles clairs (médico-social, enseignement et

culture), un pôle transversal et le pôle fourre-tout (environnement, Services techniques,...) avec, déjà, ça et là, quelques exceptions. Ainsi, le service de prévention et l'audit dépendaient du Greffier et l'informatique, par exemple, dépendait du fourre-tout environnement, services techniques,... plutôt que du pôle transversal.

Dans le nouveau cadre, le pôle culture, tourisme, loisirs (ACTL) est éclaté, preuve de sa non priorité. La culture est devenue une succursale du médico-social. Enfin, on constate le transfert vers le Greffe de quelques services transversaux qui étaient logiquement dans le pôle transversal (service des relations extérieures et internationales et service d'encadrement du Conseil). Le Greffier doit-il à la fois gérer l'ensemble de l'administration et des services propres, auquel cas il peut se retrouver dans des situations conflictuelles quand l'intérêt de ses services propres va à l'encontre de l'intérêt de l'ensemble de l'administration. Pour ce qui est du service des relations extérieures, on rappellera que le cdH a proposé, au sein du pôle transversal, sa fusion avec les relations publiques.

En revanche, le Collège n'a pas envisagé de transférer l'informatique (voire d'autres services transversaux) vers le pôle transversal. Il ne nous a toujours pas suivis non plus dans le transfert de l'OPA vers le BEPN.

Tout ça pour ça, c'est non seulement le titre d'un film français des années nonante - un film de Claude Lelouch -, c'est aussi la réalité de la révision du cadre de la province de Namur aujourd'hui. L'impression qui se dégage, c'est que le Collège ne trace pas un CAP avec sa révision du cadre. Un autre signe de cela, c'est l'absence d'estimation budgétaire sérieuse. Le Collège s'est largement contenté d'opérer un toilettage de l'ancien cadre pour le faire coller à une réalité qu'au fil des ans, il a fait évoluer – ou dériver, c'est selon –, à force de petits ajustements au cas par cas, à la petite semaine. Ce nouveau cadre risque vite d'être dépassé, de ne plus être « la » référence qu'il aurait dû être.